

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

Commune de LOURCHES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le 30 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la Maison des associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MR P. CARTIERRE, MME A. LEGRAND-MORIVAL,
MME I. CATTIAUX, MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR M. DUHEM, MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME C. BIHYA-BENALLAL,
MR F. GUESMIA, MME V. VOILLOT, MME M. COULON-TERROUCHE
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER
CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR A. TISON POUVOIR A MME P. CARLIER-BODA

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL- POUVOIR A MR D. FABRE

M. D. GREGOR POUVOIR MME D. DUWEZ-GUESMIA

Excusés :

MME S. DELSART-DEGAND, MME F. DRUMONT-MEHADJI, MR T. WOUTERS

ABSENTS :

MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : MME M. COULON-TERROUCHE

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
20 Mars 2023	20 Mars 2023	27	19	4	23

N°2023/007

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Minières de France – Année 2023

Rubrique : FINANCES LOCALES
S/Rubrique : Subventions
Rapporteur : Monsieur M. VASSEUR

L'association des Communes Minières de France, par courrier en date du 2 février 2023, a adressé à la commune de Lourches une proposition de renouvellement d'adhésion pour l'année 2023.

Le montant de cette adhésion s'élève à la somme de 584,25 euros

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'appel à cotisation en date du 2 février 2023

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De renouveler pour l'année 2022, son adhésion à l'Association des Communes Minières de France ayant pour siège 3, rue Jules Bédart à LIEVIN (62800) représentée par son Président Jean-Pierre KUCHEIDA
- De verser à ladite association une participation d'un montant de 584,25 euros correspondant à l'adhésion 2023

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

Vote

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Pour copie conforme,
Le Maire,

D. DUWEZ

Publiée le 4 avril 2023